

le 24 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DAC 1444 Subvention (7.500 euros) à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son (20e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Pauline VERON,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission et par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros est attribuée à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son, 2, rue Michel de Bourges 75020 Paris, pour l'organisation de son dispositif Désin'volt. n°simpa 57263.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 7.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture pour un montant de 5.000 euros 2014_00175.

- chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse pour un montant de 2.500 euros 2014_00174.